

# L'A.M.Q. EN ACTION

---

## Élection au 28<sup>e</sup> congrès de l'A.M.Q.

L'association mathématique du Québec, c'est l'affaire de tous ses membres et, au cours du 28<sup>e</sup> congrès de l'A.M.Q. qui aura lieu à Rivière-du-Loup, du 17 au 19 octobre 1985, une occasion s'offre à eux de le manifester: il y aura élection pour les trois postes suivants au Conseil exécutif de l'A.M.Q.:

Président(e)  
Vice-président(e) aux services  
Trésorier(ère)

À titre d'information, nous reproduisons les textes des Statuts et règlements concernant ces trois postes:

### 3.10 Le Président:

- .1 représente officiellement l'Association;
- .2 peut convoquer une réunion spéciale du Conseil d'administration;
- .3 dirige les réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration, ainsi que l'Assemblée générale;
- .4 signe les documents officiels de l'Association, les rapports du trésorier et les procès-verbaux de toutes les réunions;
- .5 est membre ex-officio de tous les comités et groupes d'intérêt;
- .6 est responsable de l'élaboration et de l'application du programme d'action de l'AMQ.

### 3.12 Le vice-président aux services:

- .1 en l'absence du président, jouit des mêmes pouvoirs que ce dernier;
- .2 est responsable de la mise sur pied du fonctionnement des services qui ne sont pas sous la responsabilité d'un autre membre de l'exécutif;
- .3 coordonne les activités des différents services entre eux;
- .4 voit à faciliter l'utilisation des services que l'AMQ offre à ses membres, régions, groupes et associations.

### 3.16 Le trésorier:

- .1 est responsable des transactions financières de l'Association;
- .2 signe tous les effets de commerce et fait contresigner les chèques par un membre du Comité exécutif;
- .3 soumet à chaque réunion du Conseil d'administration le rapport des états financiers;
- .4 présente un rapport financier à l'Assemblée générale régulière;
- .5 fait parvenir à tous les membres le rapport financier annuel, contresigné par le vérificateur de compte, dans les vingt (20) jours qui suivent l'Assemblée générale régulière;
- .6 exige un reçu pour tous les paiements qu'il fait en espèces;
- .7 signe les cartes de membres;
- .8 prépare les prévisions budgétaires et les présente au Conseil d'administration à sa première réunion;
- .9 s'intéresse plus particulièrement aux opérations financières de l'Association en fournissant la documentation nécessaire.

Le comité de rédaction du Bulletin AMQ attend vos articles.

**DATE DE TOMBÉE: 31 octobre 1985**